

République du Bénin
MDR / DFRN / GTZ / Luso Consult
PRRF - Bassila

Rapport d'activités sur les conflits liés à la transhumance
Période : Décembre 99 - Mars 2000

Animateur pastoraliste
GOUNOU O. Dan

Introduction

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du résultat 3 et précisément la sous-activité 3.7.2.2 du plan d'opération. Il s'articule comme suit :

- la transhumance,
- les zones de pénétration et des sorties,
- les zones d'accueil ou de séjour,
- les éléments (ou causes) de conflits dans la zone d'intervention du Projet,
- les types de règlements,
- conclusion.

La transhumance est le déplacement périodique des troupeaux d'animaux domestiques d'une région aride vers une région plus humide à la recherche de l'eau et des pâturages (souvent du Nord vers le Sud). Ce mode de vie des nomades est très fréquent dans le système d'élevage actuel au Bénin.

Les périodes de migration sont comprises entre décembre - avril. On peut distinguer en ce temps la grande et la petite transhumance.

La grande transhumance ou la transhumance transfrontalière qui se pratique d'un pays à un autre, est celle qui est interdite par les textes de l'Etat béninois. Mais elle n'est pas maîtrisée jusqu'à ce jour au Bénin surtout pour les troupeaux venant des pays membres de la CEDEAO.

La petite transhumance est celle qui concerne les déplacements à l'intérieur d'un même pays, entre les départements ou entre deux Sous-Préfectures différentes.

Les zones de pénétration et des sorties des transhumants dans la Sous-Préfecture de Bassila.

Elles concernent,

- **Les zones de frontières**

- Borgou - Bayakou
- Borgou (Wari Maro) - Angaradébou (le long du fleuve Téro).
- Tchaourou - Manigri par les forêts classées des Monts Couffet.

- **Les zones de sorties concernent :**

- Les villages de Tchétou, Pénélan, Kprèkètè
- Diépani, Djantala, Kodowari, Talou et Frigniou (voir la carte).

- **Les zones d'accueil ou de séjour**

A chaque période ou moment de l'année, on rencontre les transhumants dans les zones suivantes :

- La zone comprise entre Kodowari, M'Borko, Kikélé (le long de la montagne de Kikélé).
- La zone de Dogué, forêt classée Wari Maro et Wannou.
- La zone des Biguinas et Kprèkètè dans les Monts Kouffets.
- La zone de Dingou, Nagayilé et Bayakou.

Les éléments ou causes de conflits dans la zone d'intervention du Projet

Les conflits surviennent lorsque les transhumants font pâturer les animaux dans les champs, les zones protégées du village, les UA dans les forêts classées, et parfois les feux dans les plantations.

Lorsque les bœufs broutent un champ, avant la récolte, le paysan concerné fait un effort pour avoir une preuve indéniable c'est-à-dire arrêter un veau qui est retrouvé dans le champs ou poursuivre les traces des animaux jusqu'à rattraper le troupeau. Ensuite, il convoque le propriétaire auprès des responsables locaux et les conflits sont réglés à l'amiable. Ainsi le coupable verse une somme proportionnelle au dommage causé dans le champ. Si le propriétaire s'oppose à l'amande, l'affaire est portée au niveau du maire et parfois à la brigade. Mais la brigade reçoit des cas rares.

Lorsque la zone pénétrée concerne la forêt classée ou privée, le Chef Poste Forestier de la localité est touché et l'affaire est réglée selon les textes en vigueur.

Il faut noter aussi qu'il y a d'autres causes de conflits à savoir : l'abreuvement dans les étangs protégés pour la pêche, les tentatives de viol, les feux de brousse dans les plantations. Dans ces cas les transhumants sont renvoyés, pendant un bref délai, de la zone.

Les conflits entre les paysans (villageois) et éleveurs sédentaires se remarquent et ont souvent les mêmes causes et la procédure du règlement est la même : dégât → preuves, convocation, constat → amande.

Les types de règlement

On rencontre deux types de règlement dans la zone d'intervention du Projet. Les règlements à l'amiable avec paiement d'un montant proportionnelle à la valeur du bien détruit ou des cultures broutées. Il a varié de 5.000 FCFA à 9.500 FCFA pour la période considérée.

Le nombre de conflits par village et le type de transhumant a fait l'objet d'un tableau que vous pouvez voir en annexe.

NB : Les vrais nomades sont rares dans la zone. Mais le fait que la population ne fait pas une grande différence entre les peulhs nomades et nos frères de Malanville, Karimama et Kandi, le thème nomade est attribué à ces derniers.

Activité du mois d'avril 2000

- 1- Recensement de tous les campements peulh sédentaires venus du Borgou dans la Commune de Manigri et les villages Biguinas.
- 2- Suivi et participation à l'organisation des travaux de ramassage des moellons sables, et graviers pour la retenue d'eau de Nagayilé.
- 3- Participation à la formation sur la décentralisation.
- 4- Enregistrement des zones de concentration par le GPS 45.
- 5- Autres activités prioritaires, urgentes du Projet.

Conclusion et recommandation

La transhumance devient de plus en plus une situation préoccupante au sein du PRRF - Bassila.

Il va falloir que les responsables de ce Projet trouvent une solution plus concrète pour la maîtrise des mouvements de ces transhumants.

- Organiser une journée de réflexion sur le sujet.
- Organiser une séance de travail avec les responsables de ces transhumants et les chefs du village qui les hébergent pour déterminer une démarche à suivre pour toute la zone d'intervention du Projet.
- Porter les résultats issus de la séance aux autorités compétentes du département. Ces causeries doivent prendre en compte la réalité du terrain et la stratégie du Projet.

Point des conflits liés à la transhumance, leur règlement dans les villages d'intervention du Projet

Villages	Cause des conflits	Type de règlement	Nombre	Nomades	Sédentaire	Sédentaire loïn	Observation
Wannou	Champs broutés	A l'amiable	1			1	Peulh de Tchatchou résidant à Wannou
Pénéssoulou	Champs, forêt classée et privée	A l'amiable au cantonnement	5	2	1	2	Le cas des forêts est réglé chez le cantonnement à Bassila selon les textes en vigueur
Kodowari	Champ	A l'amiable et à la brigade	2			2	Un à l'amiable et un à la brigade de Bassila
Frigniou	Champ et jardin des femmes	A l'amiable	5	1	1	3	
Kikélé	Champs	A l'amiable	2			2	
Mélang	Champs	A la mairie de Pénéssoulou	1	1			
M'Borko	Forêt, villageoise, étangs, tentative de viol	A l'amiable	5	1		4	La population confond les nomades et les peulh de Malanville, Kandi et Karimama qui ont aussi les zébus M'bororo
Nagayilé	Jardin des femmes, champs, forêt classée	A l'amiable	3	1		2	
Sarmanga	Champs	Renvoi	3				
Bayakou	Champs	A l'amiable	2				
Angaradébou	Champs, étangs	Renvoi à l'amiable	2				
Guiguisso	Feux et pâturage dans les champs	A l'amiable	2		1	1	

Adjiro (UA)	Séjour dans UA d'Adjiro	FC Bassila à l'amiable	1	1			
Nioro		A l'amiable	3	3			
Pénélan		Renvoi à l'amiable	2	2			
Talou		A la brigade	2			2	
Total			40	12		19	